

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :
5 juillet 2023

Date d'affichage :
5 juillet 2023

Objet

N°23.07.11.04-033
Subvention à l'Association des
Maires et des Présidents de
communautés des Landes –
CALAC 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 juillet à 19 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Frédérique CHARPENEL (Maire),

Présents : MMES et M. Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Michel CASTETS, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Sandra TOLLIS, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Marion GUILLAUD, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Michel LABOILLE-MORESMAU, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Sébastien TEULE.

Absents : MMES et M. Isabelle LABEYRIE, Elisabeth DA SILVA, Michel DESTENAVE, Dominique PERRON, Aurélie SOUBESTE, Elodie MONTERO, Philippe SAINT-MARTIN.

Procurations : Mme Isabelle LABEYRIE donne procuration à Mme Frédérique CHARPENEL – Mme Elisabeth DA SILVA donne procuration à Mme Corinne MANCICIDOR – M. Michel DESTENAVE donne procuration à M. Jean BOUHAIN – Mme Elodie MONTERO donne procuration à M. Florian DEYGAS.

Secrétaire de séance : Mme Marion GUILLAUD

L'association des Maires et Présidents de Communautés des Landes (AML) a organisé le 8 juin dernier le 4^{ème} Carrefour Landais des Collectivités (CALAC) qui s'est déroulé à SOUSTONS.

L'AML sollicite une subvention de 5 000 € afin de contribuer à l'organisation de cet événement pris en charge directement par l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le versement de la somme de 5 000 € à l'association des Maires et Présidents de Communautés des Landes (Compte 6574) ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte en rapport avec la présente.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET REGISTRATION
LE 18/07/23

Madame Le Maire,



Soustons, le 12 juillet 2023

Madame Le Maire,

Frédérique CHARPENEL

